



régime
d'assurance
collective



Présentation au Congrès de l'APPQ

Résultats de l'année 2016

Le 27 mai 2017

Table des matières

- » **Assurance auto-habitation**
- » **Assurance vie de base**
- » **Assurance vie facultative et maladies redoutées**
- » **Assurance maladie**

Assurance auto-habitation

	Auto	Habitation	Total
Nombre de contrats			
2015	4003	3199	7202
2016	4050	3237	7287
Primes annuelles	3 327 296 \$	2 602 549 \$	5 929 845 \$
Surplus/(déficit) 2016	(1 660 \$)	69 369 \$	67 709 \$
Escompte	33%	23%	
Ristourne remboursée aux assurés :			
	256 070 \$		
Auto :	20 \$	par véhicule	
Habitation :	35 \$	par résidence	

...Assurance vie de base

- » Depuis le 1^{er} décembre 2015, les garanties suivantes sont assurées par Industrielle Alliance :
 - Assurance vie de base des membres
 - Assurance vie facultative des membres
 - Maladie redoutées des membres
- » Le service demeure à la hauteur des attentes.
- » Au 1^{er} juillet 2016, la tarification suivante a été mise en place pour l'assurance-vie de base:

	Versée à l'assureur		Assureur
Avant le 1 ^{er} juillet 2013	0,224 \$		Desjardins
Avant le 1 ^{er} juillet 2016	0,182 \$	-18,8%	La Capitale
Au 1 ^{er} juillet 2016	0,191 \$	+5,0%	Industrielle Alliance
À compter du 1 ^{er} juillet 2017	0,196 \$	+2,5%	Industrielle Alliance
À compter du 1 ^{er} juillet 2018	0,201 \$	+2,5%	Industrielle Alliance

Cotisation
0,33 C.S.B.E + Assureur

...Assurance vie de base

- » Suivant une évaluation actuarielle de la CSBE, les améliorations suivantes ont été apportées aux montants d'assurance-vie des retraités:

Assurance-vie de base	Prestations avant le 1er juillet 2016	Prestations au 1er juillet 2016
Membres âgés de 60 ans et plus retraités entre le 1er janvier 1977 et le 31 décembre 1989	\$11,000	\$14,000
Membres âgés de 65 ans et plus retraités entre le 1er janvier 1990 et le 31 mai 2004	\$12,000	\$17,000
Membres âgés de 65 ans et plus retraités entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2014	\$15,000	\$20,000
Membres âgés de 65 ans et plus retraités à compter du 1er janvier 2015	\$17,000	\$20,000

Assurance vie de base

Résultats d'expérience du 1er décembre 2015 au 31 décembre 2016

1 Primes		\$1 885 551
2 Réclamations (a + b - c + d + e)		\$1 794 577
a. Réclamations totales	\$1 688 333	
b. Frais de mise en commun	\$80 136	
c. Crédit de mise en commun	\$0	
d. Transformation	\$0	
e. Variation de réserves	\$26 108	
3 Frais de service, nets d'intérêts		\$170 627
Surplus (1 - 2 - 3)		(\$79 653)

» Impact de l'augmentation des volumes des retraités:

- déficit excédentaire de 84 000 \$ pour la période de juillet à décembre 2016.

...Assurance vie de base

7

Résultats d'expérience

Répartition des décès

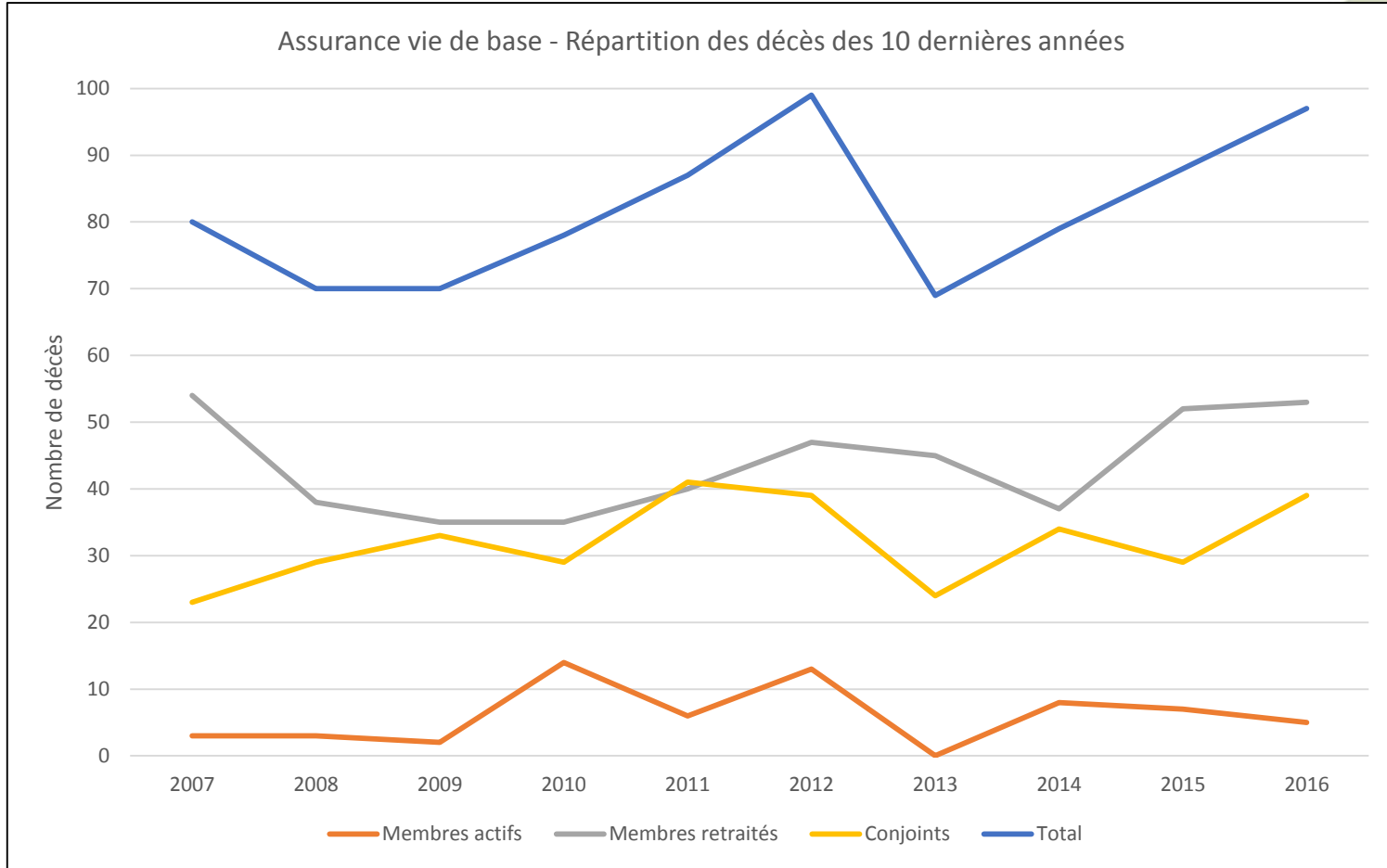
	<u>2015(11 ms)*</u>	<u>2016(13 ms)**</u>
Membres actifs	7	5
Retraités	52	53
Personnes à charge	30	39
Total	89	97

*Jusqu'au 30 novembre 2015. La répartition des décès de 2015 provient de la présentation de l'année dernière préparée par le consultant précédent.

**Du 1er décembre 2015 au 31 décembre 2016.

<u>Moyenne historique</u>	<u>Membres actifs</u>	<u>Retraités</u>	<u>Personnes à charge</u>	<u>Total</u>
10 ans	6,1	43,6	32,0	81,7
7 ans	7,6	44,1	33,6	85,3
5 ans	6,6	46,8	33,0	86,4
3 ans	6,7	47,3	34,0	88,0

...Assurance vie de base



...Assurance vie de base

Année du décès	Membres actifs		Membres retraités		Membres actifs et retraités		Conjoints		Total	
	Nombre de décès	Moyenne d'âge au décès	Nombre de décès	Moyenne d'âge au décès	Nombre de décès	Moyenne d'âge au décès	Nombre de décès	Moyenne d'âge au décès	Nombre de décès	Moyenne d'âge au décès
2003	4	47,8	29	68,4	33	65,9	27	69,9	60	67,7
2004	3	46,0	28	66,9	31	64,8	27	69,4	58	67,0
2005	3	47,0	32	67,4	35	65,7	28	61,2	63	63,7
2006	7	45,0	35	66,7	42	63,1	32	71,8	74	66,9
2007	3	50,0	54	67,5	57	66,6	23	67,5	80	66,8
2008	3	52,3	38	70,0	41	68,7	29	71,2	70	69,7
2009	2	43,0	35	70,5	37	69,0	33	70,9	70	69,9
2010	14	43,1	35	69,1	49	61,7	29	72,7	78	65,8
2011	6	44,2	40	70,1	46	66,7	41	74,4	87	70,3
2012	13	37,7	47	71,4	60	64,1	39	70,3	99	66,5
2013	0	0,0	45	71,1	45	71,1	24	68,3	69	70,1
2014	8	49,2	37	75,9	45	71,1	34	72,6	79	71,8
2015	7	49,6	52	71,9	59	69,3	29	79,3	88	72,6
2016	5	49,0	53	73,0	58	71,0	39	74,0	97	72,2
Total	78	45,2	560	70,2	638	67,2	434	71,3	1072	68,8

* Les informations reliées aux décès de 2003 à 2015 proviennent de la présentation de l'année dernière préparée par le consultant précédent.

...Assurance vie de base

Tarification au 1^{er} juillet 2017

» Montant d'assurance vie des membres actifs :

- Selon le contrat de travail, le montant d'assurance est de 107 000 \$ depuis le 1^{er} juillet 2015. Le nouveau montant d'assurance sera connu une fois que le nouveau contrat sera signé.

» Cotisation d'assurance vie par paie :

	<u>Avant le 1^{er} juillet 2017</u>	<u>À compter du 1^{er} juillet 2017</u>
Protection individuelle	16,30 \$	16,30 \$
Protection familiale*	17,04 \$	17,10 \$

- La portion du coût pour les personnes à charge passera de 0,74 \$ à 0,80 \$ au 1^{er} juillet 2017

» Décision du Conseil de Direction reliée au volume augmenté des retraités:

- Paiement extraordinaire de la CSBE pour repayer le déficit jusqu'en juin 2017
- Augmenter le taux de prime au 1^{er} juillet 2017 à 0,217 \$/1 000, et
- Diminuer la part à la CSBE de 6,86 \$ à 5,58 \$/paie

Assurance vie facultative et maladies redoutées

Résultats d'expérience du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2016

	Assurance vie facultative	Maladies redoutées
Primes	1 290 978 \$	52 917 \$
Prestations engagées	925 000 \$	20 000 \$

	<u>2015(11 ms)*</u>	<u>2016(13 ms)**</u>
Membres actifs	4	0
Retraités	6	10
Personnes à charge	2	6
Total	12	16

**Jusqu'au 30 novembre 2015. La répartition des décès de 2015 provient de la présentation de l'année dernière préparée par le consultant précédent.*

***Du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2016.*

...Assurance vie facultative et maladies redoutées

Tarification

- » La tarification d'assurance vie facultative et maladies redoutées est garantie jusqu'au 30 juin 2018.
- » Le prochain renouvellement aura lieu le 1^{er} juillet 2018
- » Le renouvellement de ces protections sera sujet à un ajustement maximum de 10 %
- » 2% de la prime sont versés directement à l'APPQ pour compenser ses frais d'administration.

...Caisse de sécurité et de bien-être

Rendement de la C.S.B.E. (après déduction des frais)

	Valeur marchande <i>nette</i>
2014	12,79 %
2015	6,38 %
2016	6,80 %
Moyenne 3 ans	8,66 %

Rendement espéré de la Caisse: 7 %

Valeur marchande au 31 décembre 2016 : 71 013 746 \$

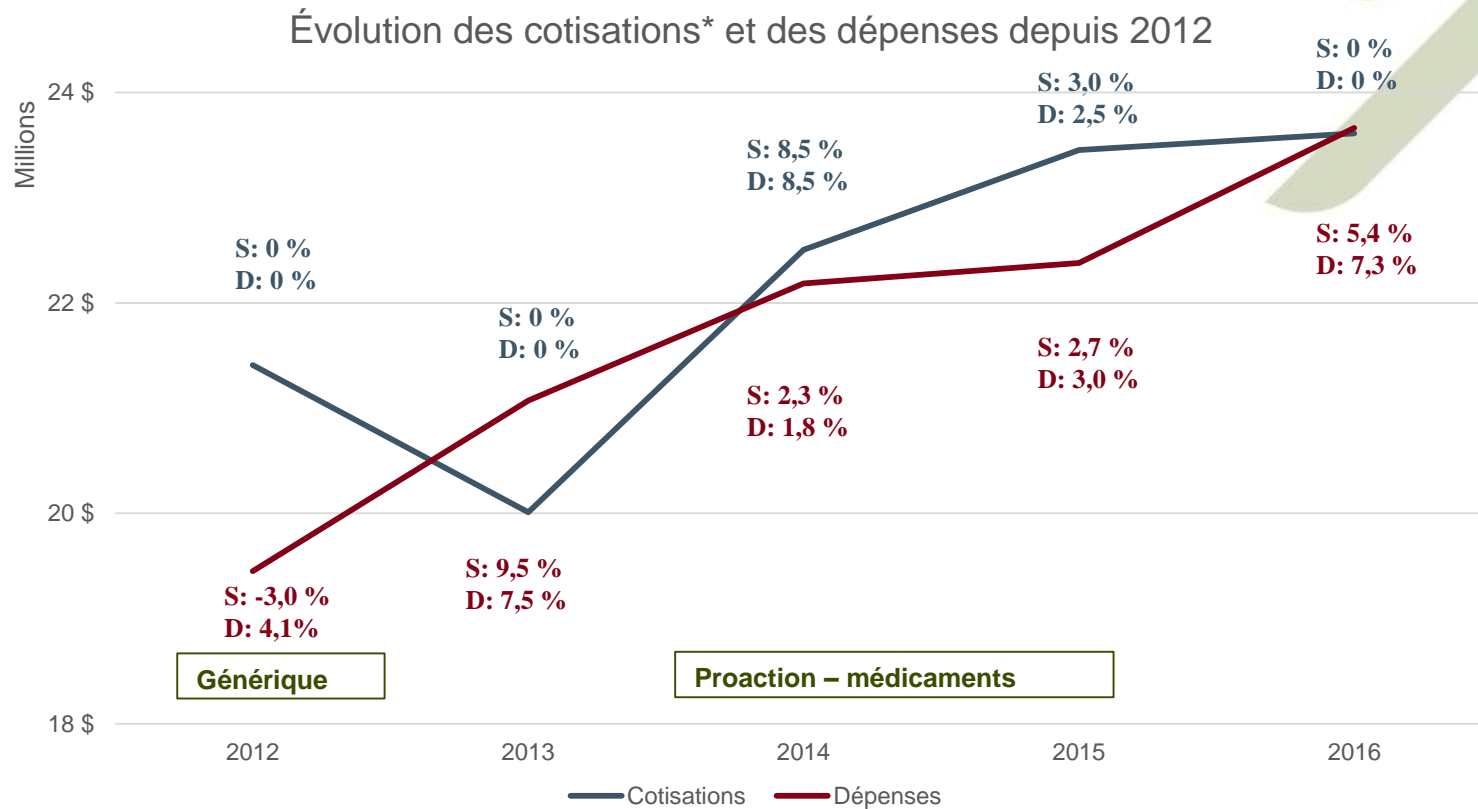
...Assurance maladie

» Rappel – Renouvellement au 1^{er} juillet 2016

	Soins hospitaliers et médicaux (%)	Soins dentaires (%)
Augmentation pour inflation pour 12 mois (2015 à 2016)	5,0	5,0
Augmentation pour garantir les taux jusqu'au 1 ^{er} juillet 2017 (6 mois d'inflation)	2,6	2,6
Ajustement pour l'expérience 2015	(7,6)	(6,1)
Utilisation du surplus	0,0	(1,5)
Ajustement calculé/requis au taux de cotisation au 1 ^{er} juillet 2016	0,0	0,0

Au 31 décembre 2015, la direction de l'Association a procédé à une affectation des surplus de l'ordre de 90 000 \$ afin de mettre en place un gel des taux de cotisation au 1^{er} juillet 2016.

...Assurance maladie



* Excluant les cotisations pour frais d'administration, incluant la réserve de contingence.

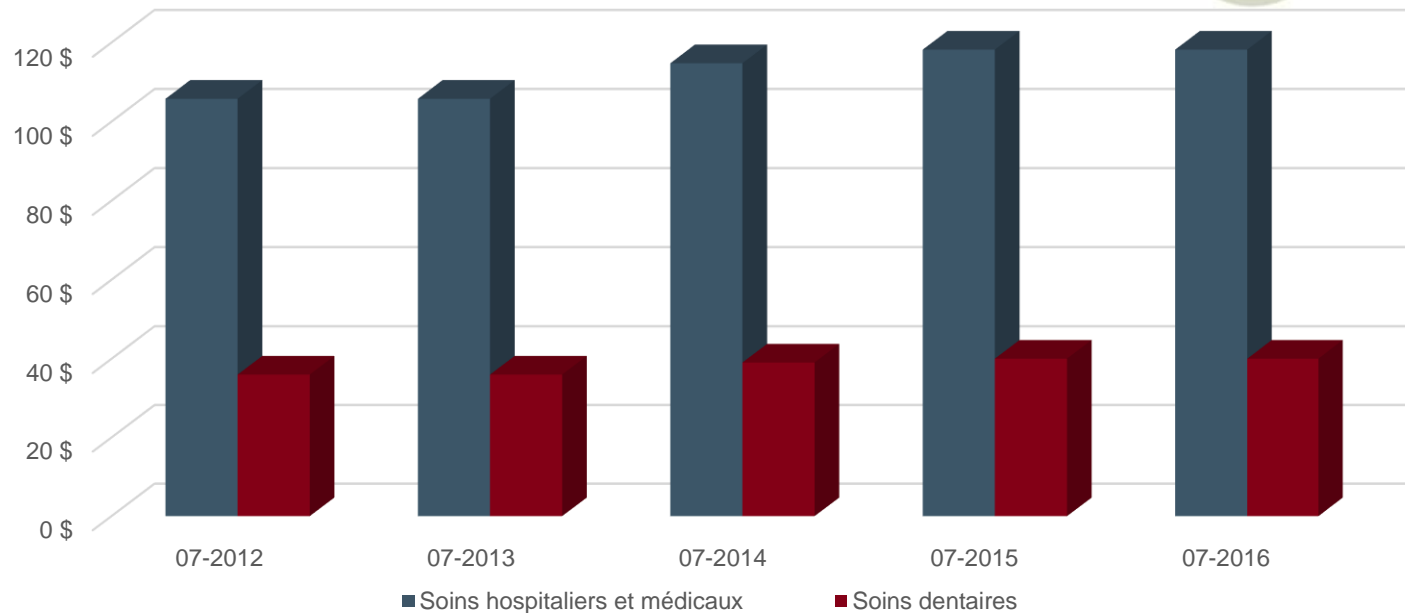
Note : Les nombres montrent l'augmentation observée des cotisations en bleu et des réclamations en rouge.

...Assurance maladie

Exemple d'évolution du taux de cotisations par paie de 2012 à 2016

Hausse annuelle moyenne :

- Soins hospitaliers et médicaux : 2,8 % / année
- Soins dentaires : 2,7 % / année

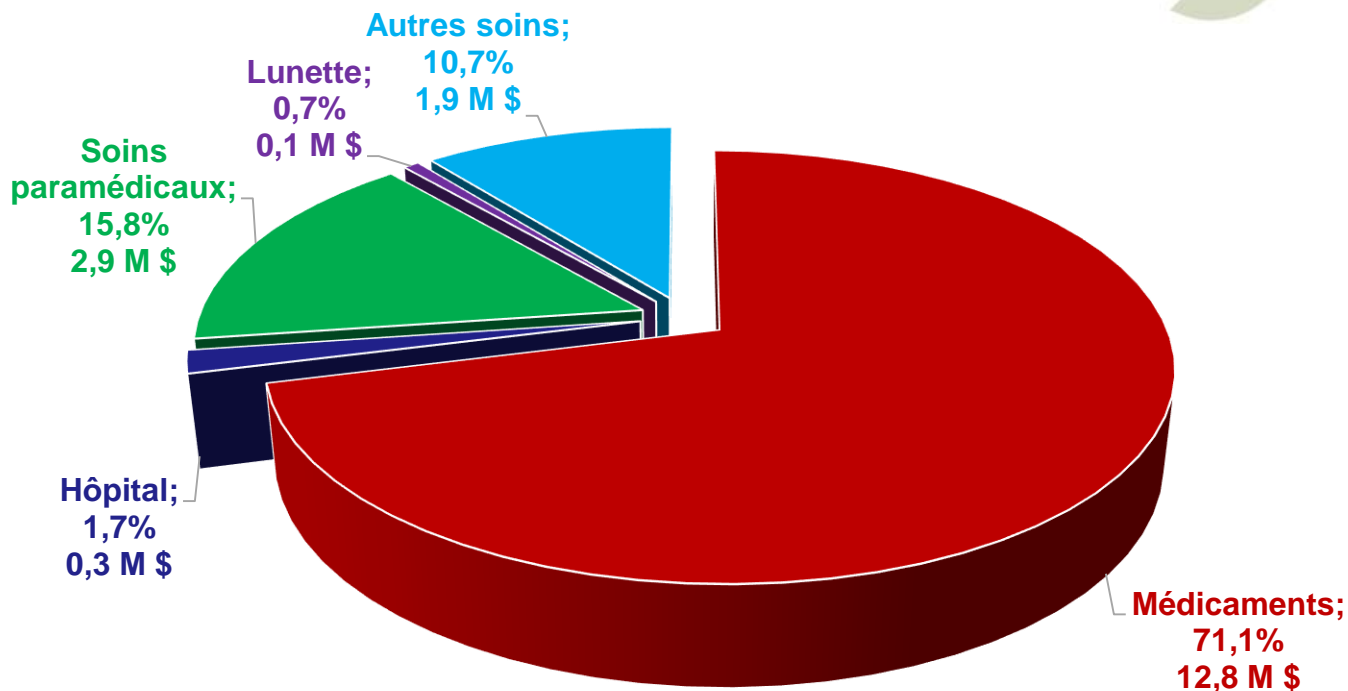


Pour un participant avec une protection familiale et ayant choisi les options suivantes :

- Soins hospitaliers et médicaux : Option III
- Soins dentaires : Option C

...Assurance maladie

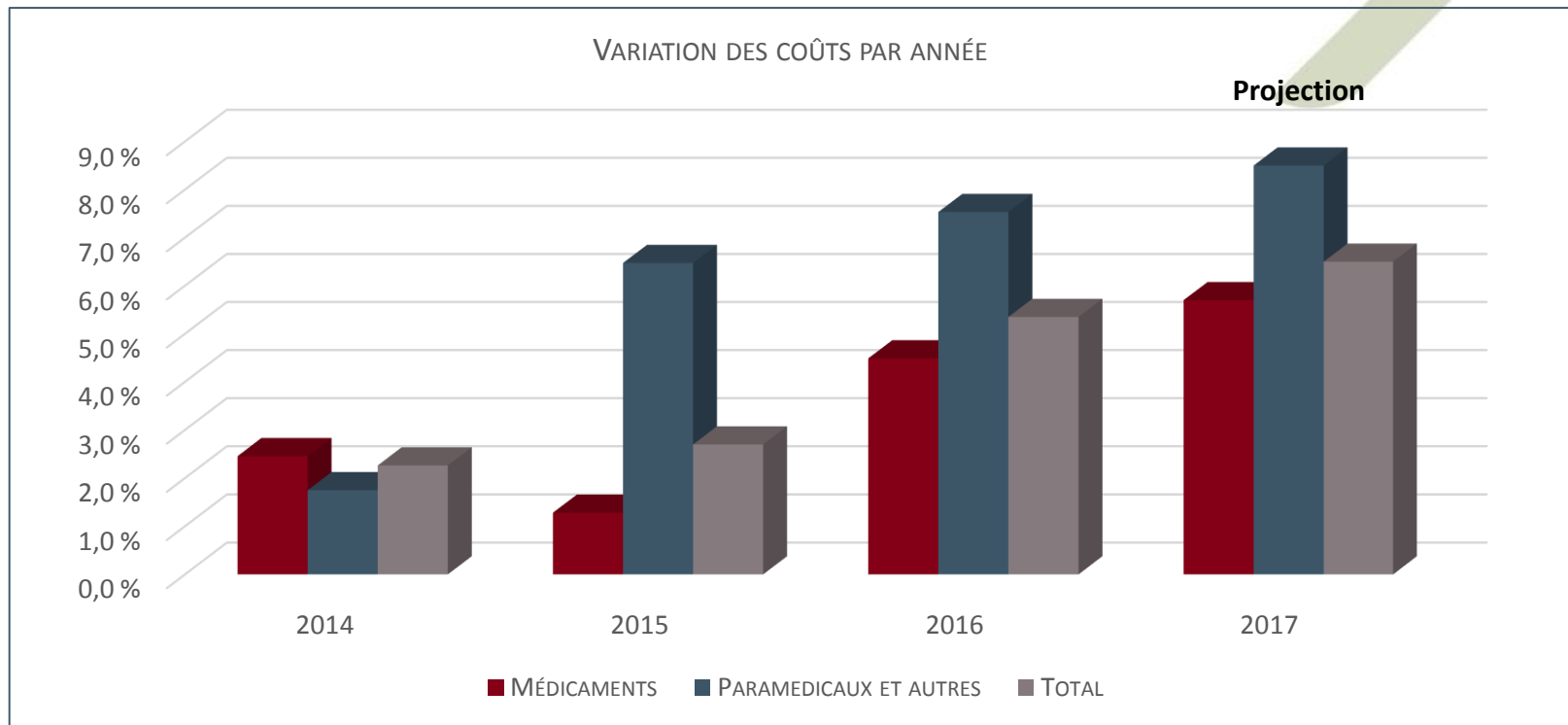
Distribution des réclamations soins hospitaliers et médicaux 2016 (18 M \$)



La portion de médicaments en 2015 était de 72 %

...Assurance maladie

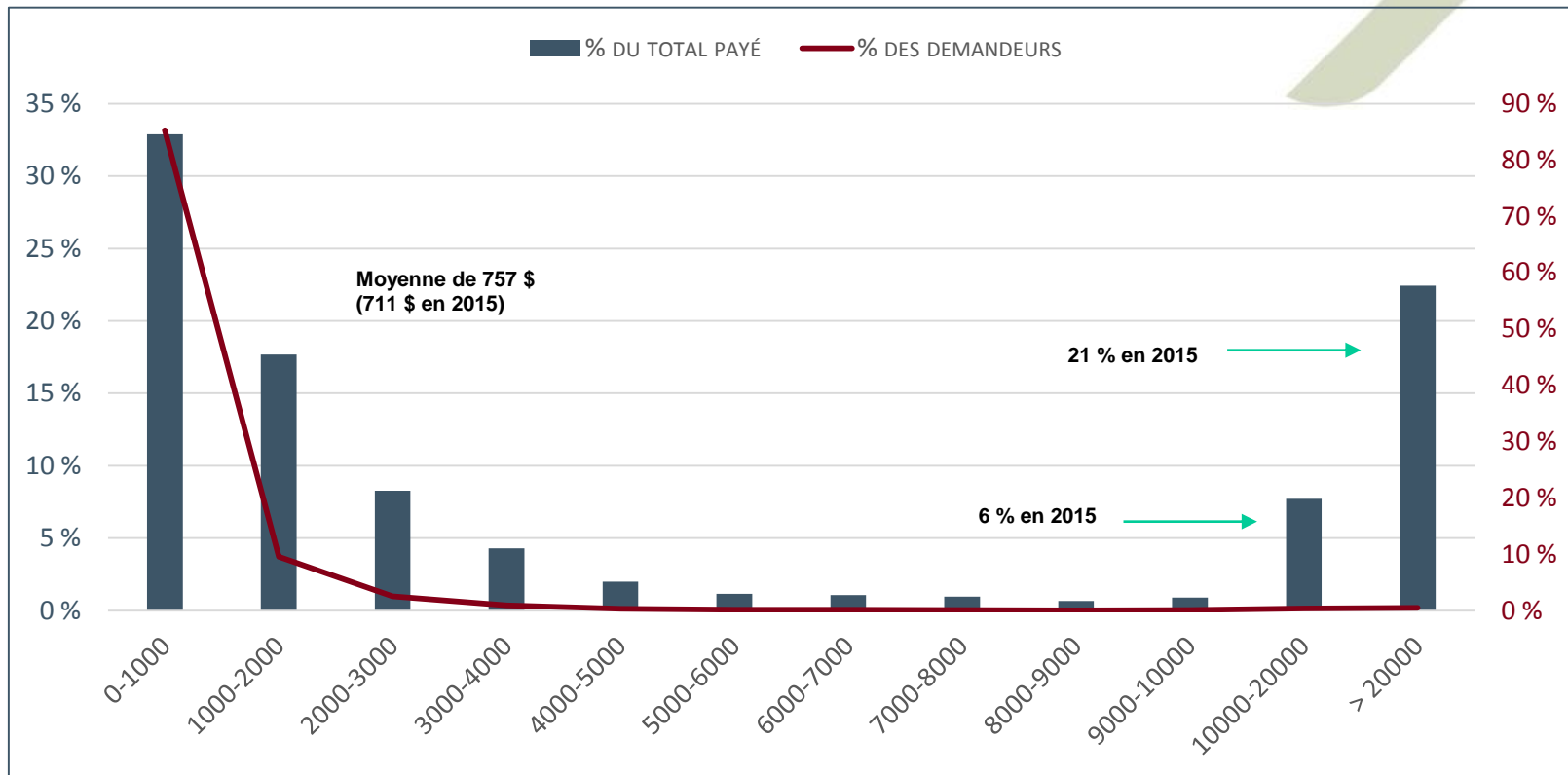
Analyse des réclamations des soins hospitaliers et médicaux



Les réclamations ont augmenté de 5,4 % en 2016 alors que l'ajustement prévoyait 5 %.

...Assurance maladie

Analyse de la distribution des coûts par percentile



Les réclamations de moins de 1 000 \$ représentent 85,3 % des demandeurs. Les réclamations excédant 10 000 \$ représentent un pourcentage grandissant de 30 % en 2016, 27 % en 2015 et 25 % en 2014.

...Assurance maladie

Impact des 20 médicaments les plus coûteux par type

	2016	
	En % des réclamations totales	En \$
Génériques	3,9	494 862
Innovateurs	5,1	647 177
Brevetés	21,9	2 787 897

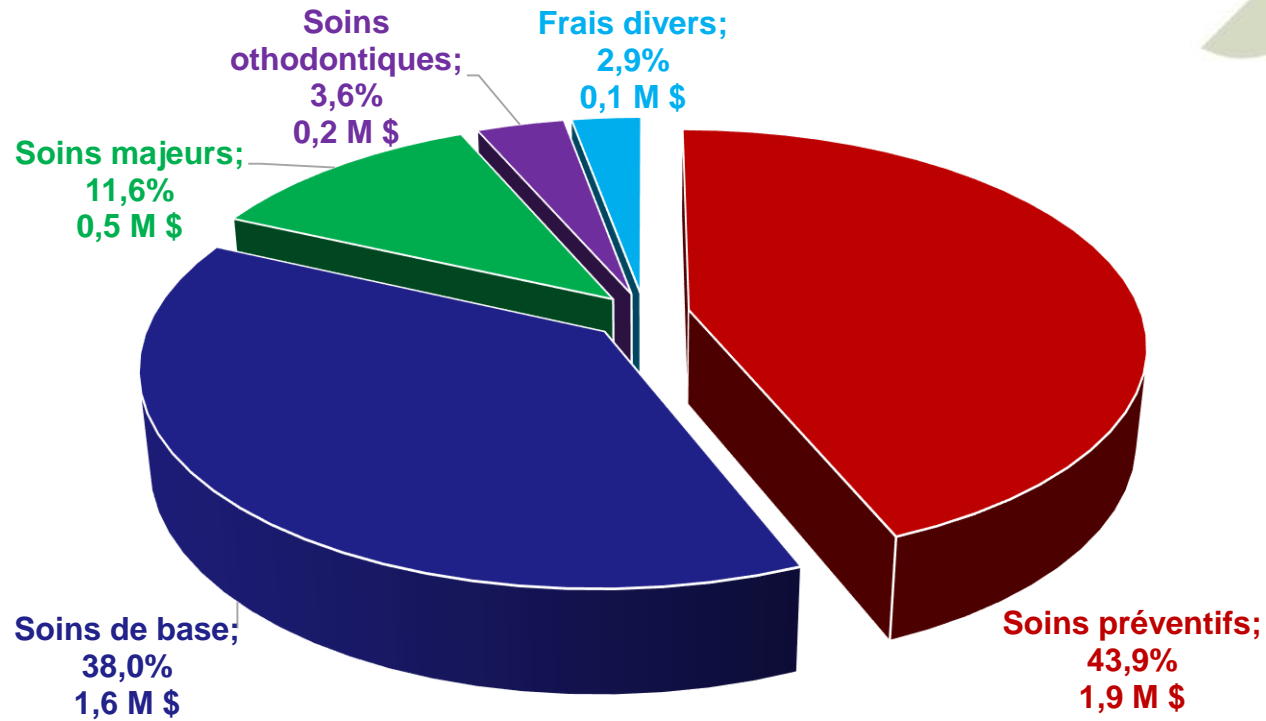
...Assurance maladie

Exemple d'économie pour une prescription 30, 60 ou 90 jours

Nom du médicament	TEVA-METHYLPHENIDATE (Générique du Concerta)		
Nombre de jours	30	60	90
Prix total	82,79 \$	126,09 \$	141,59 \$
Prix / jour	2,76 \$	2,10 \$	1,57 \$
Écart (en %) par rapport à une prescription de 30 jours	---	-24 %	-43 %

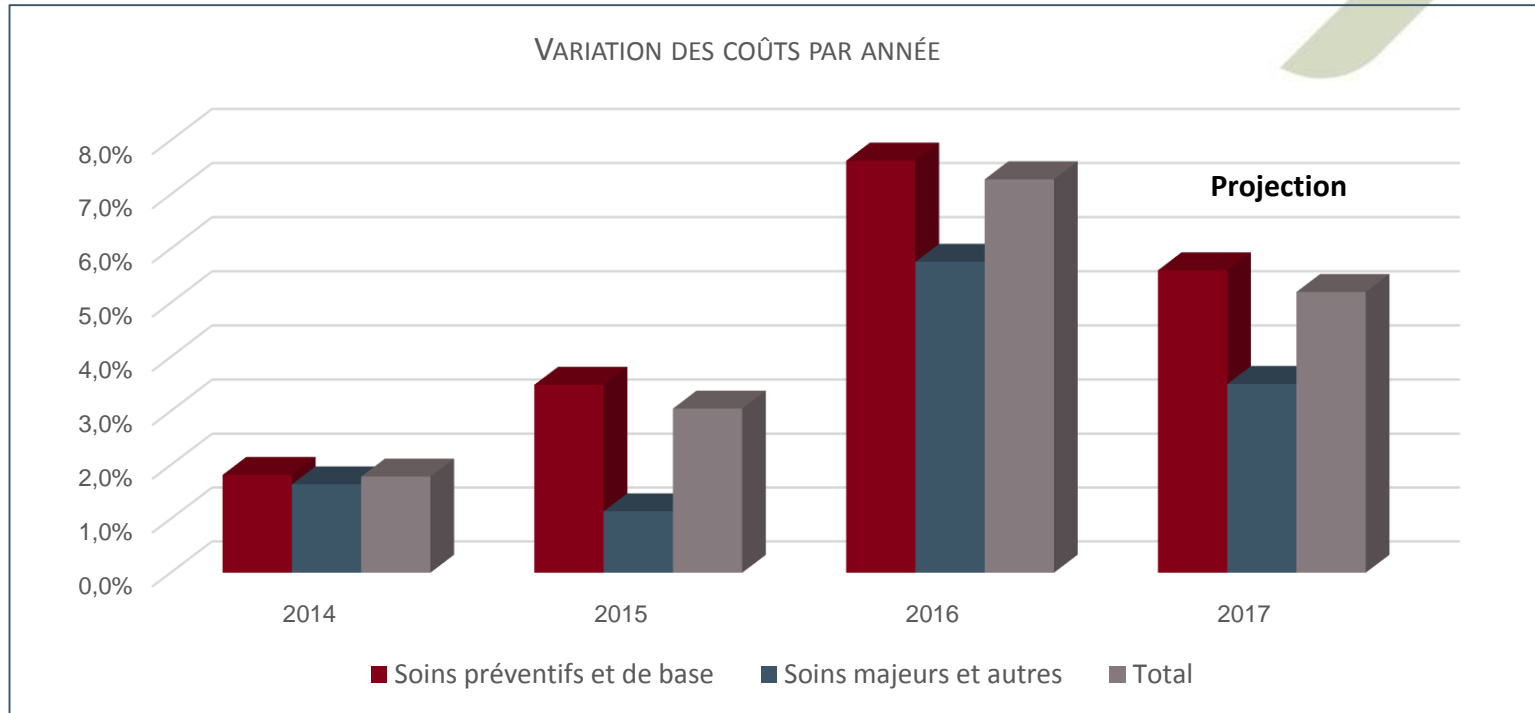
...Assurance maladie

Distribution des réclamations soins dentaires 2016 (4,3 M \$)



...Assurance maladie

Analyse des réclamations des soins dentaires



Les réclamations ont augmenté de 7,3 % en 2016 alors que l'ajustement prévoyait 5 %.

...Assurance maladie

Résultats d'expérience de 2016

	Soins hospitaliers et médicaux (\$)	Soins dentaires (\$)	Total (\$)
Cotisations annuelles	19 124 800	4 458 200	23 583 000
Intérêts	23 000	5 300	28 300
Réclamations, variations des réserves, taxes et frais directs	19 117 900	4 572 600	23 690 500
Surplus (déficit) d'expérience			
En \$	29 900	(109 100)	(79 200)
En %	0,2 %	(2,4) %	(0,3)%

...Assurance maladie - Réserve de contingence

Réserve de contingence : 3 593 751 \$ au 31-12-2016, soit 15,1 % de la prime annualisée

Historique :

	En % de la prime annualisée
31-12-2012	14,9 %
31-12-2013	14,9 %
31-12-2014	13,8 %
31-12-2015	14,8 %
31-12-2016	15,1 %

Décision du Conseil de Direction : Diminuer la réserve de contingence de 27 321 \$ pour passer à 3 566 430 \$

...Assurance maladie

Conciliation du surplus d'expérience au 31 décembre 2016

	(\$)
Solde du surplus au 1 ^{er} janvier 2016	1 182 600
Déficit d'expérience de l'année 2016 après capitalisation de la réserve de contingence	(51 900)
Variation plus-moins value	31 100
Virement fonds d'immobilisation	(85 700)
Surplus au 31 décembre 2016	<u>1 076 100</u>

...Assurance maladie

» Modification à la tarification au 1^{er} juillet 2017

	Soins hospitaliers et médicaux (%)	Soins dentaires (%)
Augmentation pour inflation pour 12 mois (2016 à 2017)	6,5	5,2
Augmentation pour garantir les taux jusqu'au 1 ^{er} juillet 2018 (6 mois d'inflation)	3,4	2,7
Ajustement pour l'expérience 2016	(1,1)	1,9
Ajustement calculé/requis au taux de cotisation au 1 ^{er} juillet 2017	8,8	9,8

» À la suite d'une étude de l'inflation de l'APPQ et d'une comparaison avec la base de données de PBI, les facteurs d'inflation annuels ont été révisés à la hausse :

- De 5,0 % à 6,5 % pour les soins hospitaliers et médicaux
- De 5,0 % à 5,2 % pour les soins dentaires

...Assurance maladie

Augmentation de la cotisation par paie (Maladie 8,8 % / Dentaire 9,8 %)

Soins hospitaliers et médicaux

	Option II \$	Option III \$	Option IV \$
Individuelle	3,20	4,00	4,66
Couple ou mono	6,40	8,00	9,33
Familiale	8,32	10,40	12,21

Soins dentaires

	Option A \$	Option B \$	Option C \$
Individuelle	0,55	0,98	1,16
Couple ou mono	1,09	1,97	2,31
Familiale	1,75	3,05	3,92

...Assurance maladie

Étude de comparaison des renouvellements en l'an 2017 ⁽¹⁾ ⁽²⁾ – Moyennes historiques des 5, 3 et 1 dernière(s) année(s)

	Soins hospitaliers et médicaux			Soins dentaires		
	<u>5 ans</u>	<u>3 ans</u>	<u>1 an</u>	<u>5 ans</u>	<u>3 ans</u>	<u>1 an</u>
Marché	6,1 %	6,2 %	9,3 %	0,7 %	1,7 %	9,9 %
APPQ	4,1 %	3,9 %	8,8 %	4,2 %	4,1 %	9,8 %

(1) Clients PBI de grande taille (excluant APPQ)

(2) En supposant une augmentation de 8,8 % en maladie et 9,8 % en dentaire au 1^{er} juillet 2017

Modifications aux Règlements du régime d'assurance-maladie

Indexation du maximum pour les soins en thérapie fermée

- » Les frais associés à La Vigile seront majorés au 1^{er} juillet 2017 pour suivre l'inflation des coûts d'hospitalisation :
 - Traitement de la gestion de la colère passera de 204 \$ à 208 \$
 - Traitement des syndrômes post-traumatiques passera de 204 \$ à 208 \$
 - Toute autre thérapie fermée passera de 153 \$ à 156 \$

- » Montants remboursés par le régime :
 - 2012 : 148 692 \$
 - 2013 : 339 846 \$ (+128,6 %)
 - 2014 : 378 275 \$ (+11,3 %)
 - 2015 : 377 877 \$ (-0,1%)
 - 2016 : 391 283 \$ (+3,5%)

Modifications aux Règlements du régime d'assurance-maladie

Article 5 – Enfants (définition) :

c) un enfant célibataire âgé de 18 ans ou plus, mais de moins de 26 ans, à la charge du participant, inscrit comme étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec; ou

d) un enfant célibataire,

– physiquement ou mentalement incapable de pourvoir à ses propres besoins lorsqu'il atteint l'âge de 18 ans ou

– devenu physiquement ou mentalement incapable de pourvoir à ses propres besoins lorsqu'il était assuré sous le paragraphe c) ci-dessus

et que cet enfant était alors considéré comme enfant au sens du régime; de plus, cet enfant doit être domicilié chez le participant.

Modifications aux Règlements du régime d'assurance-maladie

Article 15.05 Soins hospitaliers et médicaux admissibles

Texte actuel:

- h) examens de radiographie et analyses de laboratoire, échographies et scanners, anesthésiques et leur administration, oxygène et location du matériel qui sert à l'administrer, sang et plasma sanguin, transfusions de sang, jusqu'à concurrence d'un maximum de remboursement de 500 \$ par année;
- l) frais de location d'une chaise roulante (modèle de base), d'un lit d'hôpital, et frais d'achat d'autres appareils pour usage thérapeutique (ex. : CPAP, TENS – neurostimulateur transcutané – concentrateur d'oxygène, tensiomètre). Tout autre appareil doit être approuvé au préalable par l'APPQM

Texte modifié :

- h) examens de radiographie et analyses de laboratoire, échographies et scanners, anesthésiques et leur administration, sang et plasma sanguin, transfusions de sang, jusqu'à concurrence d'un maximum de remboursement de 500 \$ par année;
- l) frais de location d'une chaise roulante (modèle de base), d'un lit d'hôpital, d'oxygène et frais de location du matériel qui sert à l'administrer, et frais d'achat d'autres appareils pour usage thérapeutique (ex. : CPAP, TENS – neurostimulateur transcutané – concentrateur d'oxygène, tensiomètre). Tout autre appareil doit être approuvé au préalable par l'APPQ

Modifications aux Règlements du régime d'assurance-maladie

Article 16.05 Soins majeurs B) Soins admissibles

- a) les incrustations une fois par période de 60 mois pour une même dent;
- b) les couronnes sauf sur les dents intactes ou peu restaurées; une fois par période de 60 mois pour une même dent;

Combiner les deux articles sous le même article

- a) les incrustations ou les couronnes sauf sur les dents intactes ou peu restaurées; une fois par période de 60 mois pour une même dent;
- b) les corps coulés et les pivots préfabriqués;
- c) la recimentation d'incrustation de couronne, de facette ou de pivot, une fois par période de 12 mois pour une même dent;
- d) la reconstruction d'une dent en prévision d'une couronne;
- e) les prothèses fixes et les prothèses amovibles, sauf celles supportées par des implants ou attachées aux implants, lorsque ces prothèses sont devenues nécessaires à la suite de l'ablation d'une dent ou lorsqu'il s'agit de remplacer une prothèse existante qui a été mise en bouche il y a plus de 5 ans, dans ce dernier cas, les frais admissibles sont limités au coût d'une prothèse équivalente à celle qui est remplacée. Les prothèses temporaires sont exclues. Pour les ponts fixes, si quatre dents ou plus sont manquantes à l'arcade, les frais admissibles sont limités à l'équivalent du coût d'un partiel;
- f) le rebasage, le regarnissage et la réparation de prothèses amovibles;
- g) la réparation de pont fixe, sauf l'ablation d'un pont devant être remplacé par une unité de pilier.

Modifications aux Règlements du régime d'assurance-maladie

34

- » Décision du Congrès 2016 :
 - Approbation des modifications aux Règlements du régime d'assurance-maladie

Impacts favorables en maladie en 2017

Nouvelles lois avec entrée en vigueur en 2017 :

- Abolition des frais accessoires le 26 janvier 2017
 - Exemples : échographies par un radiologiste, infiltrations et autres.
- Amendement au projet de loi 92 :
 - Publication du détail des ordonnances par les pharmaciens en date du 15 septembre 2017

Implantation du système SEGIC :

- Implantation de la carte directe de médicaments :
 - Impact : réduction des délais de traitement des médicaments conduisant à une réduction potentielle de la réserve d'encouru non-rapporté

Questions

???